



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.164/L.41  
17 mars 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS  
DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT  
TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES  
ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS)  
ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS  
New York, 14-31 mars 1994

### APPROCHE PRUDENTE POUR LA GESTION DES PÊCHERIES

#### Document de travail présenté par la délégation ukrainienne pour le Groupe de travail de l'utilisation d'une approche prudente pour la gestion des pêcheries

1. De l'avis de la délégation ukrainienne, l'approche prudente pour la gestion des pêcheries doit consister à limiter, dans certains cas, les opérations de pêche en ramenant le volume des captures à un niveau notoirement inférieur au niveau possible qui avait été fixé pour une espèce donnée ou des espèces associées compte tenu des critères généralement reconnus pour la gestion. L'instauration d'un moratoire de pêche est un cas limite d'application de cette approche prudente.
2. Il convient de noter que, dans le cadre du présent document de travail, le champ d'application de l'approche prudente se limite à la biologie, à l'écologie et à l'état des stocks exploités; on laisse de côté les motifs d'ordre administratif, économique ou politique de l'utilisation éventuelle de cette approche.
3. Il apparaît que l'approche prudente pour la gestion des pêcheries est à retenir dans les cas suivants :
  - a) Lorsqu'il s'agit de commencer l'exploitation d'une nouvelle espèce de poissons alors qu'on ne dispose pas de données scientifiques suffisantes pour utiliser les critères habituels de gestion des pêcheries;
  - b) Lorsqu'il s'agit de reprendre l'exploitation des espèces dont l'exploitation a fait l'objet d'un moratoire;
  - c) Lorsqu'il s'agit d'intensifier l'exploitation d'espèces insuffisamment exploitées et dans le cas desquelles on ne dispose généralement pas de données scientifiques suffisantes sur la réaction de l'espèce à l'impact de l'exploitation;

d) Lorsqu'apparaissent dans le peuplement exploité des changements que n'avaient pas prévus les modèles utilisés et qui découlent de l'interaction de cycles naturels et d'une exploitation de longue durée;

e) Lorsqu'il s'agit de reconstituer les stocks dont le nombre a été sensiblement réduit à la suite d'une surexploitation due à l'utilisation de modèles inadaptés à la situation ou erronés, ou à l'absence de réglementation.

4. De l'avis de la délégation ukrainienne, l'application de l'approche prudente pour la gestion d'une espèce quelconque de poissons doit être temporaire et s'accompagner de recherches halieutiques poussées qui puissent fournir des matériaux fiables permettant de passer à un stade plus intensif d'exploitation.

5. En cas d'incertitude ou d'absence de données sur l'importance du stock et le volume de captures possibles, on organise des opérations expérimentales d'exploitation dans le cadre de la pêcherie dont on sait que le niveau de captures est très inférieur au niveau potentiel fixé à un moment donné pour une espèce donnée ou des espèces associées sur la base de critères généralement reconnus pour la gestion de l'espèce en question ou des espèces associées dans d'autres secteurs.

6. Une fois qu'on a rassemblé les données biologiques indispensables qui établissent la possibilité d'intensifier l'exploitation des ressources biologiques auxquelles on a appliqué l'approche prudente, leur exploitation peut être organisée sur la base de la réduction de la pêche.

7. La réduction de la pêche est fondée sur l'utilisation de critères qui fixeraient le prélèvement recommandé à un niveau qui protège le stock contre la possibilité de surpêche. L'un des critères qui permettent d'abaisser artificiellement les valeurs obtenues sur la base du concept de prélèvement maximal tolérable pour aboutir à la réduction de la pêche est le critère  $F_{0,1}$  (Gulland, Boerama, 1973). De l'avis de la délégation ukrainienne, à l'heure actuelle, compte tenu des possibilités de collecte d'informations et de l'accessibilité et de la fiabilité de ces informations, les méthodes de conservation et d'exploitation rationnelle des ressources doivent être fondées sur le concept de prélèvement maximal tolérable, précisé à l'aide du critère  $F_{0,1}$ .

8. L'un des exemples d'utilisation du critère  $F_{0,1}$  pour organiser la réduction de la pêche dans l'Antarctique a consisté à utiliser ledit critère pour calculer le niveau possible de prélèvement dans le peuplement du poisson antarctique Pleuragramma antarcticum. Les recherches complexes sur la biologie de Pleuragramma antarcticum effectuées entre 1978 et 1989 dans le golfe de Priouds par une organisation de recherches scientifiques ont montré que cette espèce avait un potentiel d'exploitation élevé. Le modèle analytique Biverton-Holt a permis de calculer le prélèvement maximal tolérable par recrue (MSY/R) en fonction de l'âge. En appliquant l'approche prudente à l'exploitation d'une nouvelle espèce dans un secteur peu étudié, compte tenu du rôle important de Pleuragramma antarcticum dans la chaîne trophique, on a utilisé, pour la gestion de la pêcherie, la valeur de la future mortalité par pêche obtenue à l'aide du

critère  $F_{0,1}$  et on a calculé le taux d'exploitation optimale  $U_{opt}$ . à l'aide de l'équation de Baranov.

9. Comme il se trouve à un niveau assez bas de la chaîne trophique et que, par voie de conséquence, son taux de mortalité naturelle est très élevé, contrairement à la majorité des autres poissons de l'Antarctique, Pleuragramma antarcticum est une espèce pour laquelle le calcul de la longueur et de l'âge du début de l'exploitation optimale à l'aide de l'équation de Kutty et Qasim (1968) donne des indices inférieurs et, de la sorte, la quasi-totalité du stock calculé de Pleuragramma antarcticum est exploitée. Compte tenu de ce fait, on a retenu comme stock exploité le volume qui correspond à la quantité de poissons dont l'âge dépasse celui auquel 50 % des poissons sont parvenus à maturation. Ainsi, le stock exploité et le volume de prise admissible, calculés sur la base du taux d'exploitation optimale, se situent à un niveau encore inférieur au niveau de prélèvement fixé en n'utilisant que le critère  $F_{0,1}$ , ce qui correspond tout à fait aux approches de conservation exposées au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Madrid sur la protection de l'environnement signé par les parties au Traité sur l'Antarctique.

10. L'exploitation de Pleuragramma antarcticum n'est pas terminée, mais, de l'avis de la délégation ukrainienne, cette approche de la planification de l'exploitation de cette ressource sur la base du cycle de recherches préliminaires illustre l'approche prudente pour le calcul du prélèvement possible dans les espèces exploitées dans l'Antarctique.

11. À l'avenir, compte tenu de l'intensification croissante des activités internationales de pêche et de la mise en exploitation de nouvelles espèces qui n'avaient pas encore été exploitées, on assistera inévitablement à une amélioration des informations de base sur lesquelles repose le régime d'exploitation optimale des stocks. On peut notamment supposer que des recherches plus approfondies seront menées sur l'amplitude et la durée des modifications à long terme des stocks découlant des facteurs autres que l'exploitation (par exemple, d'anomalies environnementales), et que l'on étudiera la biologie des espèces associées. On sera amené à étudier les biocénoses marines au niveau de l'écosystème. Ce type de recherches doit être fondé sur l'étude et la modélisation quantitative des interactions entre les stocks de poissons et autres biotes aquatiques et l'environnement.

12. Actuellement, le nombre des centres de recherches marines liés à la gestion de la pêche témoigne du fait que dans un avenir assez rapproché la modélisation des écosystèmes marins, dans le cadre de laquelle on accordera une importance particulière aux stocks de poissons et autres espèces exploitées, constituera un nouvel outil puissant de gestion des pêcheries. Cette modélisation permet non seulement d'évaluer le volume des ressources à gérer et leur distribution, mais aussi d'étudier l'évolution dans le temps et dans l'espace de la réaction de l'écosystème au niveau de pêche souhaité et/ou recommandé.

13. Le passage à la modélisation de l'écosystème permettra d'obtenir des valeurs mieux étayées des captures possibles, qui tiennent compte de l'interaction d'un ensemble de facteurs qui influent sur les éléments de l'écosystème exploités et ceux qui ne le sont pas, et d'exploiter les ressources biologiques marines conformément à leur capacité naturelle de reconstitution.

/...

14. Cependant, l'utilisation de la modélisation de l'écosystème est sérieusement limitée par le coût élevé de l'élaboration des modèles en question, notamment de l'organisation du système de collecte des paramètres de base et du système de traitement, et de l'appui à ces systèmes. Dans les cas où les ressources biologiques sont exploitées par plusieurs pays, il sera indispensable d'instaurer une coopération dans ces pays pour mettre en pratique l'approche écosystémique de l'exploitation des ressources biologiques marines.

-----